

Volée de bois vert contre la décharge

GRANDSON ■ Près de 1400 oppositions ont été déposées contre le projet de décharge contrôlée aux Echatelards. Les détracteurs sont inquiets pour l'environnement.

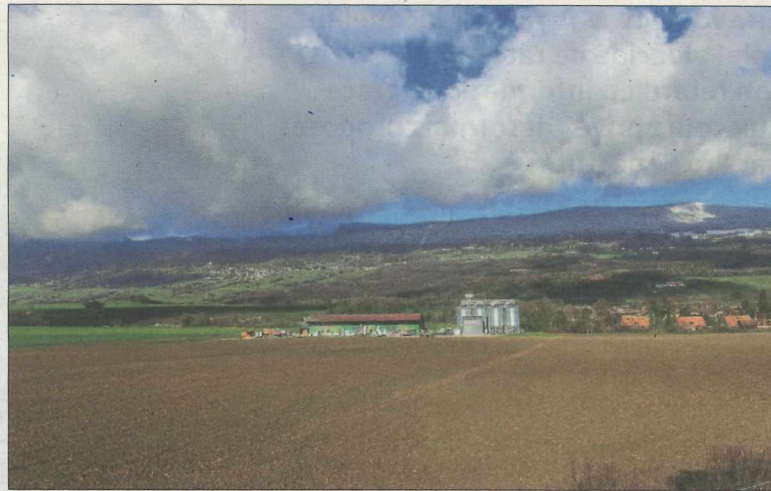
Le projet de décharge des Echatelards, à Grandson, suscite la grogne. Mais de là à imaginer l'ampleur de la résistance, il y a un pas! Lors de la mise à l'enquête, qui s'est achevée le 23 décembre dernier, 1398 oppositions ont été déposées.

Parmi les opposants, on retrouve la section vaudoise de Pro Natura, une association qui a pourtant participé, avec le Canton, aux réunions qui ont précédé la mise à l'enquête. «Nous souhaitons que la rivière L'Arnon soit mieux protégée et fasse l'objet d'une renaturation sérieuse, précise son secrétaire général, Michel Bongard. Cette zone est un couloir à faune important qui mérite une meilleure protection. Il y a de très nombreux oiseaux de passage et des biotopes importants près du site. Nous ne nous sommes pas formellement opposés à cette réalisation, mais nous demandons davantage de mesures compensatoires.»

Plusieurs communes ont également manifesté leur opposition dont Fiez, Champagne, Grande-

vent et Tévenon. Leurs craintes se focalisent aussi sur la rivière, ainsi que sur la nappe phréatique. Les nuisances, notamment sonores ou liées à l'environnement, figurent également parmi leurs préoccupations. Enfin, certains opposants, tel que le sculpteur de Fiez Paul Estier, ne se font guère d'illusions sur l'issue de la procédure. Mais ils souhaiteraient que des mesures sérieuses de protection de la nature soient prises. «Il y a déjà eu trop d'argent investi dans ce dossier, pour que ce projet puisse être abandonné, déplore l'artiste. Mais on dirait que l'étude menée par le Canton reflète la situation des trente dernières années, plutôt que celle des trente prochaines. Je doute sincèrement que cette activité n'ait pas d'impact sur L'Arnon. Je n'y pêche plus depuis cinq ans, car les poissons se font de plus en plus rares. Les périodes d'étiage sont toujours plus fréquentes et, à l'opposé, les crues aussi.»

Paul Estier ajoute: «J'ai observé que lorsque des décisions importantes doivent être prises, elles



Le projet de décharge aux Echatelards est loin de faire l'unanimité. Alkabes-a

le sont en période de vacances. Et lors des réunions d'information sur le sujet, il a été question d'une liste détaillée de déchets inertes et de type E... Qu'est-ce donc? Mercure, solvants, terres polluées...?», s'interroge-t-il. «Je suis malheureusement convaincu qu'on aura notre décharge. C'est déjà décidé.»

Laconique, le Canton ne peut préciser, aujourd'hui, si certaines remarques seront prises en compte. La décision finale appartient au Département du territoire et de l'environnement, après instruction complète du dossier.

DOMINIQUE SUTER ■

Délais inconnus

Le dossier est traité par deux entités distinctes: la Commune de Grandson, pour tout ce qui relève du permis de construire, et le Canton, pour l'approbation du Plan d'affectation cantonal. Il est impossible, aujourd'hui, d'évoquer un délai de réalisation pour la décharge, en raison de recours possibles auprès du Tribunal cantonal, voire du Tribunal fédéral, qui pourraient rallonger la procédure.

D. S. ■